

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAU – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY - M. BRUTAILS – T. LABASTE - J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-31-05 : MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME

Par délibération du comité syndical du 25/03/2024 deux autorisations de programme ont été constituées pour les opérations concernant les stations d'épuration de Orx et de St Jean de Marsacq. Suite aux résultats des appels d'offres et du calendrier des travaux, il est nécessaire de modifier d'une part le montant de ces autorisations de programme et d'autre part de modifier le montant des crédits de paiement.



Il est proposé au comité syndical de délibérer sur la modification des deux autorisations de programme comme suit :

1 - Construction station d'épuration de Orx

Autorisation de programme Step Orx	Crédits de paiement		Financement prévisionnel	
Montant H.T	2024	2025	Nature	Montant
1 270 000 €	520 000 €	750 000 €	Subvention	570 000€
Travaux			Autofinancement et/ou emprunt	720 000 €

Modification Autorisation de programme proposée

Autorisation de programme step Orx	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
Montant H.T	2024	2025	2026	Nature	Montant
1 726 000	53 000 €	500 000 €	1 173 000 €	Subvention	573 000 €
				Autofinancement et/ou emprunt	1 153 000 €

2- Construction station d'épuration de St Jean de Marsacq

Autorisation de programme Step St Jean de Marsacq	Crédits de paiement		Financement prévisionnel	
Montant H.T	2024	2025	Nature	Montant
2 000 000 €	300 000 €	1 700 000€	Subvention	570 000 €
Travaux			Autofinancement et/ou emprunt	1 430 000 €



Modification Autorisation de programme proposée

Autorisation de programme Step St Jean de Marsacq	Crédits de paiement		Financement prévisionnel	
	Montant H.T	2024	2025	Nature
1 827 000 € Travaux	47 000 €	1 780 000€	Subvention	600 000 €
			Autofinancement et/ou emprunt	1 227 000 €

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, LE COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité

DECIDE

- **d'adopter les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département